



RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES 2012/2013 DE LA LIGUE P.A.C.A DE TENNIS DE TABLE

Responsable Commission Sportive P.A.C.A : Damien GUILLERMOU

sportive@tennisdetablepaca.fr

06 19 90 49 21

Responsable Interclubs P.A.C.A : Louis BELLINI

louis.bellini@tennisdetablepaca.fr

06 65 61 10 70

INTERCLUBS (Benjamins, minimes, cadets et juniors)

NIVEAU RÉGIONAL PACA

ARTICLE 1 : Les Interclubs sont réservés aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

ARTICLE 2 : Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

ARTICLE 3 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

ARTICLE 4 : Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

ARTICLE 5 : Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

ARTICLE 6 : Les interclubs sont organisés dans les catégories benjamins, minimes, cadets et juniors, garçons et filles. Les catégories cadets et juniors ne sont pas qualificatives pour l'échelon National.

Chaque équipe sera composée de trois joueurs ou joueuses (**sauf dans les catégories cadettes et juniors filles, 2 joueuses**) devra être complète et la mixité est interdite à tous les échelons. Une équipe ne peut comporter qu'un seul muté et un seul étranger.

REGLEMENT spécifique pour les CATEGORIES : Cadettes & Juniors FILLES.

1°. Chaque équipe sera constituée de 2 joueuses, devra être complète et la mixité est interdite.

2°. La Formule de la Compétition sera sous la forme « Coupe Corbillon » (A-X, B-Y Double, A-Y, B-X).

ARTICLE 7 : Les engagements sont réalisés dans les délais impartis et précisés sur le bulletin fourni en annexe et à renvoyer au secrétariat de la ligue P.A.C.A. L'équipe inscrite sur le bulletin sera définitive (elle peut être différente du niveau départemental). Aucun joueur non inscrit ne pourra participer. Aucun bulletin d'engagement incomplet ou hors délais ne sera pris.

ARTICLE 8 : Les interclubs se déroulent en 3 phases :

- L'échelon départemental : il est sous la responsabilité de la commission jeune départementale.

- La Ligue organise cette compétition avec les équipes qualifiées par les départements.

1 équipe par catégorie est qualifiée pour l'échelon national (benjamins et minimes garçons et filles).

- L'échelon national : 24 équipes qualifiées par catégories (cf règlements fédéraux)

ARTICLE 9 : échelon régional

8 équipes qualifiées pour les catégories cadets et juniors :

- 1 pour le Var (83), 1 pour les Alpes Maritimes (06), 1 pour les Bouches du Rhône (13), 1 pour le Vaucluse, 1 seul qualifié pour les 2 départements (Alpes de Hautes Provence (04) et les Alpes du Sud (05)) qui sont regroupés pour cette épreuve, + les trois meilleures équipes ayant terminées deuxièmes. Celles-ci seront départagées en fonction du nombre total de points classement.

Ces 8 équipes sont réparties dans un tableau KO avec matchs de classement. Ces équipes seront placées dans le serpent en fonction du total des points classement des 3 joueurs les mieux classés.

Toutes les rencontres de classement doivent être disputées.

12 équipes qualifiées pour les catégories benjamins et minimes :

Les 5 champions départementaux et les 7 places restantes aux meilleurs 2^{ème} et 3^{ème} des interclubs départementaux aux points classements. Celles-ci seront départagées en fonction du nombre total de points classement.

Les équipes seront placées dans un tableau KO de 12 suivant la règle suivante :

Mise en place des équipes à l'addition des points classements, les 2^{ème} et 3^{ème} de département sont placés automatiquement dans le tableau opposé au 1^{er} du département en fonction des points classements.

Toutes les rencontres de classement doivent être disputées.

Dans toutes les catégories, s'il y a un nombre d'engagement inférieur à 8 équipes, le Juge Arbitre adaptera la formule pour que les participants(tes) puissent jouer un minimum de rencontres.

Un benjamin qui a joué en minime au niveau départemental ne peut descendre dans sa catégorie pour la suite de la compétition, idem pour le niveau national.

ARTICLE 10 : Les trois joueurs ou joueuses d'une équipe sont désignés par les lettres A, B ou C.

Les trois joueurs ou joueuses de l'équipe adverse sont désignés par les lettres X, Y ou Z.

La rencontre a lieu sur une table.

L'ordre des parties est : AY – BX – CZ – AX – BY.

L'ordre des parties pour les cadettes et juniors filles est : sous la forme « Coupe Corbillon » (A-X, B-Y Double, A-Y, B-X).

Au niveau régional PACA, la rencontre est arrêtée dès que l'une des deux équipes a gagné 3 points parties dans l'ordre déterminé sur la feuille de rencontre.

ARTICLE 11 : Au cours d'un même tour, toute équipe ne terminant pas une rencontre sera déclarée «forfait » pour la journée et ne sera pas classée.

ARTICLE 12 : Sont qualifiés pour l'échelon national une équipe par catégorie et par ligue. La finale nationale aura lieu à **St Dié des Vosges (88)** les **01 et 02 juin 2013**.

ARTICLE 13 : Toute absence non excusée avant le début de la compétition sera sanctionnée par une amende club fixée à 15 €uros par équipe manquante.

ARTICLE 14 : Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement,
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 15 : Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale.

ARTICLE 16 : Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.